

Charte du Moulin de Brisé

novembre 2013

PREAMBULE

Le Moulin de Brisé s'inscrit dans le courant de l'habitat participatif : construction et réhabilitation écologique à faible coût, participation des habitants, mixité sociale et intergénérationnelle, accueil des personnes handicapées, etc. Il propose un projet pour des personnes qui cherchent à vivre de façon plus harmonieuse sur les plans personnel, social et environnemental.

La charte est liée aux statuts de la SCI, chaque partenaire ou résident s'engage à respecter l'esprit de celle-ci. Elle ne peut pas être modifiée dans son éthique globale, dans son esprit ni dans ses valeurs.

Elle synthétise les objectifs initiaux, le cadre du projet et les valeurs portées par les membres fondateurs de la SCI et de l'association du Moulin de Brisé, sans limiter la créativité et la nécessaire souplesse d'une telle entreprise.

Elle sert de référence aux habitants, futurs habitants et usagers du lieu. Elle n'est pas figée et pourra évoluer au fil du temps.

Chacun est invité à en prendre connaissance, à accepter son application et à contribuer à son évolution.

Toute modification de la présente Charte devra être soumise aux membres de l'association et de la SCI pour discussion puis être acceptée au consensus ou bien par consentement (acceptation d'une proposition non choisie).

La Charte du Moulin de Brisé a été élaborée le 17 novembre 2013.

PROJET DU LIEU

Le Moulin de Brisé, c'est :

- un lieu d'activités, de pratiques et de transmission des savoir faire agro-écologiques, artisanaux, culturels et des disciplines artistiques
- un lieu de rencontres, de formation et de promotion des idées et valeurs humanistes et écologiques.
- un lieu d'habitat participatif

Le Moulin de Brisé est un lieu d'accueil en habitat participatif avec

- des logements privés en propriété ou en location pour les résidents du site
- des logements pour des personnes de passage qui souhaitent apprendre et pratiquer les activités proposées
- des équipements collectifs permettant la réalisation d'activités communes aux résidents et aux invités (ateliers, do it yourself, espaces de loisirs et culture, jardin, cuisine et salle à manger, buanderie, accueil familial et amical, etc.).

Le Moulin de Brisé est aussi un lieu d'activités :

Le Moulin de Brisé propose d'organiser, et éventuellement de domicilier, sur son site

- toute activité professionnelle et/ou commerciale, ou non, compatible avec les objectifs et les valeurs de ses membres, de préférence dans le cadre d'une économie sociale et solidaire.

- des animations et manifestations
- des chantiers participatifs

VALEURS

Les personnes participant à la vie du lieu se rassemblent autour de valeurs communes qu'elles souhaitent expérimenter ensemble et transmettre autour d'elles.

- Mettre **l'humain et la nature au cœur de la vie et du développement du lieu**.
- Fonder les relations sur le **respect**. Favoriser l'entraide, les rencontres et les échanges au quotidien.
- Pratiquer une **communication non violente**.
- Prendre les **décisions importantes au consensus** ou, à défaut d'unanimité, par l'engagement de tous les membres à soutenir un projet proposé par la majorité (décision par consentement).
- Privilégier les **échanges de proximité** dans une démarche d'autonomie (système ouvert) et non pas d'autarcie (système fermé).
- Demeurer **vigilants aux dérives sectaires et idéologiques** en respectant l'indépendance et les convictions de chacun.

Propriété

Les membres de la SCI, habitants ou non, sont collectivement propriétaires du lieu (voir statuts de la SCI en annexe) dans le respect des principes suivant :

- Privilégier la fonction d'habitat et l'intérêt collectif plutôt que l'investissement immobilier et donc **refuser la spéculation**.
- Accepter d'être un habitant **collectivement propriétaire mais individuellement locataire**.
- S'impliquer et participer aux décisions collectives et participer à la gestion et l'entretien des espaces collectifs.

Financements

Les conventions passées entre la SCI et l'association définissent les répartitions des financements de travaux.

Principes de relations et de coopération entre les membres de l'association

Les membres de l'association s'engagent à agir dans un esprit de coopération et de partage. Dans ce but, les membres respecteront les principes généraux de communication et d'action (inspirés de la charte relationnelle du réseau des Colibris) :

- bienveillance : vouloir du bien pour soi et pour les autres
- respect : respect de la parole de chacun comme étant sa vérité
- souveraineté : chacun prend la responsabilité de ses paroles, de ses actes et émotions
- authenticité : oser dire, même maladroitement
- équivalence : reconnaître la valeur et le pouvoir de chacun dans le cercle, accorder autant de valeur aux points de vue minoritaires qu'aux points de vue majoritaires
- légèreté : laisser de la place à l'humour respectueux et aux réjouissances

OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET D'AMENAGEMENT

Tendre vers une sobriété heureuse et diminuer l'empreinte écologique de ses activités

- Génie du lieu : Préserver la beauté et l'authenticité du lieu et si possible l'améliorer. Mettre en œuvre une architecture, une agriculture et des activités respectueuses du lieu, de son histoire, des qualités du site et des écosystèmes. Préserver les zones naturelles existantes dans le respect de la faune et flore sauvage. Privilégier une circulation douce au cœur du site.
- Simplicité : Les techniques de construction et de réhabilitation ainsi que les techniques de culture et d'aménagement doivent être écologiques et rendre possible l'auto-rénovation et l'auto-construction.
- Energies : favoriser la réduction des besoins en énergies par l'amélioration thermique du bâti ancien et la conception bioclimatique et passive pour le neuf. Eviter autant que possible le recours aux énergies non renouvelables et développer des alternatives énergétiques avec production locale (bois et énergie hydraulique notamment)
- Gestion de l'eau : valoriser et rendre visible le cycle de l'eau sur le site (phyto-épuration, mare, cycle des eaux pluviales). Trouver un équilibre entre les besoins d'usage du site et les écosystèmes aquatiques.
- Remploi : limiter l'empreinte écologique en favorisant la réhabilitation, le remploi de matériaux, le recyclage et l'utilisation de ressources locales.
- Autonomie : développer les **cultures vivrières pour l'autosuffisance alimentaire** selon les principes de l'agro écologie (produire sans détruire). Développer la production locale d'énergie.
- Participation : les orientations architecturales et les propositions d'aménagement du site résultent de choix partagés et d'un programme élaboré en ateliers participatifs.
- Equilibre entre espaces privé et collectif : permettre à chaque habitant de disposer d'un espace intime tout en créant des espaces partagés (salles communes, espaces extérieurs)
- Sobriété : minimiser les surfaces privées en développant la mutualisation des services comme un Sam soufi.
- Mixité fonctionnelle : les fonctions développées sur le site sont diverses et complémentaires. Habitat, maraîchage, chantiers-écoles, arts et production cohabitent et apportent équilibre et diversité sur le site
- Mixité générationnelle et sociale : le programme favorisera l'accueil de tous les publics dans les habitats et dans les activités.

Le Moulin de Brisé est solidaire d'autres projets et réalisations d'éco-lieux participatifs.

En tant qu'habitant, futur habitant, usager ou sympathisant, je me reconnais pleinement dans la philosophie et le projet qui animent l'association «Le Moulin de Brisé » et la SCI « Eco-lieu du Moulin de Brisé ». Je m'engage à y participer activement.

Fait à Monthiers , le

Nom Prénom, signature